

<p style="text-align: center;"><b>Lettre de cadrage de l'appel à candidature 2010/2011 pour les Unités d'enseignement transversales culturelles (UETC) de l'université de Champagne-Ardenne (URCA).</b></p>
---

L'université de Reims Champagne-Ardenne recrute des intervenants artistiques ou culturels pour assurer ses Unités d'enseignement transversales et culturelles (UETC) en lien avec des enseignants-chercheurs référents. Si le dossier présenté est la reconduction d'un projet, celui-ci ne pourra être étudié sans un bilan de(s) action(s) menée(s) l'année précédente.

### **Lieux**

Reims, Chalons en Champagne, Troyes, Chaumont, Charleville-Mézières. L'UETC se déroule sur le même site sur un campus et sur une structure culturelle ou l'un ou l'autre.

### **Public**

L'UETC est susceptible d'accueillir au minimum 20 étudiants, de la première année de Licence (BAC +1) à la deuxième année de Master (BAC + 5) de toutes les Unités de Formation et de Recherche, Instituts de formation, écoles...

### **Contenu**

L'intervenant doit amener les étudiants à réfléchir autour d'une problématique artistique ou culturelle. Il construit son travail en lien avec une structure culturelle de référence (théâtre, musée, ...etc.) et travaille avec le soutien d'un enseignant-chercheur.

### **Durée**

20 heures d'intervention à raison de neuf séances d'une durée de 2h15 sur le premier ou le second semestre. Les séances débutent au plus tôt à 17h30 et se terminent au plus tard à 20h30, elles sont régulières et à horaire fixe. Le 1er semestre s'étale d'octobre à décembre inclus ; le 2ème semestre de début mars à fin mai. L'intervenant peut présenter un dossier pour chaque semestre mais ne peut garder les mêmes élèves. Par contre il peut envisager de proposer par exemple, une UETC d'initiation et une de perfectionnement. Ces UETC ne porteront donc pas le même titre et les pré-requis pour l' UETC de perfectionnement seront énoncés.

### **Responsable de l'UETC**

Artiste ou professionnel de la culture ou enseignant.

### **Intervenant associé**

Artiste ou professionnel de la culture.

### **Compétences requises**

Compétences artistiques et culturelles confirmées et reconnues.

Compétences pédagogiques, pour cela les intervenants seront secondés par les enseignants référents de l'Université.

## **Domaines d'intervention**

Tous les domaines culturels et artistiques sont possibles (spectacle vivant, arts plastiques, architecture et patrimoine, histoire des arts, arts du goût, livres et lecture, arts visuels, culture scientifique, musées, ... etc).

## **Modalités**

L'artiste-intervenant remplit une fiche technique par UETC proposée, il remplit les rubriques qui le concernent, en pointant s'il s'adresse à toutes les années de cursus, ou seulement aux étudiants de Master. Attention dans ce cas, il réduit les chances d'ouverture de l' UETC. C'est sur cette fiche technique que se positionneront les conseillers sectoriels de la DRAC et la Commission de validation ainsi que les instances de l'université.

## **Évaluation des étudiants**

L'artiste-intervenant en relation avec l'enseignant-chercheur qui est son référent met en place un système d'évaluation adapté (contrôle des connaissances, des compétences, assiduité, comportement, écrits, oraux, compte-rendus etc.) Si l'enseignement est un perfectionnement, un niveau 2 ou 3 etc..., le responsable indique les pré-requis souhaités (« avoir des notions », « avoir une pratique », « avoir suivi l'UETC initiation » etc...) qui permettront à l'étudiant de suivre l'enseignement et d'être évalué de façon adéquate. Le responsable énonce des objectifs sur lesquels se fondera l'évaluation des étudiants.

## **Évaluation de l'UETC**

Le responsable énonce des objectifs sur lesquels se fondera l'évaluation du projet de l'UETC. Il définit des indicateurs pertinents. Le SUAC et la DRAC accompagnent le responsable dans cette évaluation ( conseils pendant l'année et visite préalablement concertée). Dans un souci d'efficacité, l'évaluation globale s'attache à croiser les observations des différents participants : intervenants, enseignants-référents, SUAC, SEVE, étudiants, DRAC.

## **Enseignant-référent de l'URCA**

Un enseignant-chercheur de l'URCA, choisi par l' URCA est une personne ressource pour l'artiste intervenant. La constitution du binôme enseignant-chercheur/artiste-intervenant a pour objectifs :

- de permettre sur un plan institutionnel d'impliquer un enseignant-chercheur qui garantit la réalisation des objectifs poursuivis dans l' UETC
- de le faire participer à la validation de l'UETC, dans le cadre de la Commission de validation DRAC-URCA
- de mieux accompagner sur un plan pédagogique, l'intervention de l'artiste-intervenant
- voire de faire participer l'enseignant-chercheur à l'enseignement théorique de l'UETC
- enfin de lui proposer de contribuer à l'évaluation des étudiants

## **Rémunération**

40,70 € brut par heure d'intervention, vous pouvez ajouter des frais pédagogiques liés à votre enseignement, l'achat de places de spectacle, l'achat de matériel pédagogique, envisager de faire venir un autre artiste ou professionnel de la culture. Dans tous les cas, il vous faut établir un budget prévisionnel qui est inclus dans la fiche technique.

## **Pièces à joindre à la demande**

Fiches techniques pour le 1er et/ou le second semestre

Dossier pour le vacataire

Le bilan 2009/2010 en cas de renouvellement

Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **15 MAI 2010 délai de rigueur**

Dossier à envoyer **simultanément** à la DRAC et au SUAC par mail à

[matthieu.sebban@culture.gouv.fr](mailto:matthieu.sebban@culture.gouv.fr)

[magalie.ninin@univ-reims.fr](mailto:magalie.ninin@univ-reims.fr)

Une commission de validation DRAC-SUAC se réunira mi-juin pour déterminer la liste des UETC pour chaque semestre de l'année universitaire 2010-2011. En septembre les instances de l'URCA valideront les choix de la Commission de validation DRAC-SUAC. La mise en ligne des fiches techniques des UETC se fera fin septembre, les étudiants s'inscriront par Internet début octobre pour un démarrage mi-octobre. Concernant les intervenants recrutés pour les Unités transversales du premier semestre 2010/2011 dont la fiche technique a été validée à la fois par la DRAC et par le Service Culturel de l'Université, ils recevront dès la fin des inscriptions par Internet et à la confirmation de l'ouverture de leur enseignement, un dossier de recrutement à remplir et à retourner accompagné des pièces justificatives demandées selon la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent. Après validation de ce dossier par la Directrice des ressources humaines, une attestation est envoyée à l'Intervenant pour lui confirmer l'accord du recrutement. À la fin du semestre l'intervenant envoie son état de services dûment rempli au SEVE (Service des Enseignements et de la vie étudiante) à l'attention de Mme GIBERT au 14 Bd de la Paix 51100 REIMS, qui procédera au paiement des heures effectuées au taux actuel université. Pour l'Intervenant qui le souhaite, il peut se faire rémunérer par le biais d'une convention (type association ou autre) puis il envoie cette convention au SEVE (idem) et le règlement s'effectuera au vu d'une facture précisant la rémunération ainsi que les éventuels frais de fonctionnement.

### **Contacts**

À l'université deux services sont vos interlocuteurs :

- Le SUAC (Service universitaire d'action culturelle) pour le contenu pédagogique et culturel  
Magalie Ninin / 03 26 91 84 15 / [magalie.ninin@univ-reims.fr](mailto:magalie.ninin@univ-reims.fr)  
Françoise Mittelette / 03 26 91 84 76 / [francoise.mittelette@univ-reims.fr](mailto:francoise.mittelette@univ-reims.fr)
- Le SEVE (Service des enseignements et de la vie étudiante) pour le suivi administratif  
Sylvie Gibert / 03 26 91 89 20 / [sylvie.gibert@univ-reims.fr](mailto:sylvie.gibert@univ-reims.fr)

À la DRAC Champagne-Ardenne :

- Service de l'éducation artistique et culturelle au 03 26 70 36 93  
Matthieu Sebban / [matthieu.sebban@culture.gouv.fr](mailto:matthieu.sebban@culture.gouv.fr)  
Frédérique Petit / [frederique.petit@culture.gouv.fr](mailto:frederique.petit@culture.gouv.fr)